



Pour connaître vos droits ....

... sur quel syndicat comptez vous ?

Heures 60 ans



Une réduction d'une heure de travail par jour est accordée aux personnels de droit privé dès 60 ans.



La facilité peut être prise au mois, trimestre, semestre.



Vous pouvez changer de modalité à tout moment

Le SNU revendique l'extension de cet avantage aux personnels de statut public



POUR VOUS AIDER À Y VOIR PLUS CLAIR,

**SUR QUEL SYNDICAT COMPTEZ-VOUS ?**



Le syndicat qui a l'œil sur tout.

Pour tout savoir sur ses droits, retrouvez le Guide des Droits SNU [ICI](#)

*Parce qu'un personnel qui connaît ses droits est mieux protégé, le SNU Pôle emploi vous informe utilement, précisément et régulièrement.*



ENGAGÉ-ES POUR  
+ DE SOLIDARITÉ